

Déclaration Liminaire de la FSU
C.D.E.N. du Val d'Oise
17 octobre 2013

Madame la Directrice académique,
Madame la vice-Présidente du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs,

Le CDEN est convoqué aujourd'hui après son report lundi dernier. Les représentants des Personnels et ceux des Parents d'Élèves ont refusé d'y siéger pour protester contre l'absence de communication des documents préparatoires avant la séance. Cela devient une habitude. Comment dans ces conditions examiner sérieusement le budget des 109 collèges du Val d'Oise ? Comment émettre un avis éclairé ? Nous ne pouvons accepter que le CDEN devienne *de facto* une chambre d'enregistrement. Déjà, les documents du dernier CDEN consacré essentiellement au Règlement Départemental des Écoles, nous sont parvenus erronés la veille de la tenue de notre instance. Ceux présentés en séance étaient incomplets. Des échanges qui ont eu lieu alors et dont nous n'avons encore procès verbal, il ressortait clairement que notre réunion n'avait lieu que pour satisfaire le calendrier officiel.

Il était convenu que nous nous réunirions tôt en septembre pour permettre aux Directeurs d'École de préparer leur Conseil d'école dans des conditions satisfaisantes. Il n'en a rien été. La même situation devient monnaie courante dans les autres instances. Nous ne pouvons qu'y voir et donc dénoncer une dérive qui tend à priver la communauté éducative, les représentants des Personnels et des usagers, et ici les élus politiques, de leurs droits à l'information et de leur droit d'expression. Nous exigeons à ce titre que les instances techniques se voient accordés les moyens d'un fonctionnement citoyen et démocratique.

Ce CDEN se tient donc un mois et demi après une rentrée scolaire une fois de plus tendue dans le département, avec des effectifs très lourds dans les classes des collèges et des lycées, ce qui dégrade de nouveau un peu plus les conditions d'apprentissage et d'enseignement.

La FSU a certes pris acte de la volonté de ce gouvernement d'arrêter l'hémorragie en personnels enseignants organisée par ceux qui l'avaient précédé. Nous ne pouvons cependant que constater la poursuite de la dégradation de nos conditions de travail.

Cela est particulièrement notable en ce qui concerne le recrutement, l'emploi et la formation de nos nouveaux collègues. Des stagiaires avec seulement trois heures de décharge de service pour assurer leurs enseignements et se former. Des ESPE où l'improvisation est érigée en mode de fonctionnement. Des contractuels admissibles à qui on demande l'impossible : préparer et faire cours, préparer l'oral du concours, et bien souvent valider leur deuxième année de Master ! La précarisation de l'entrée dans le métier se trouve de fait accentuée.

Par ailleurs, la gestion des moyens humains se fait toujours à flux tendus. On peut constater par exemple, que dans un grand nombre de disciplines, le nombre d'enseignants Titulaires sur Zone de Remplacement sont taris depuis la fin du mois d'août. La progression scolaire de plusieurs milliers d'élèves a été empêchée ou retardée par le manque de professeurs remplaçants, une situation que nous avons maintes fois dénoncée.

Les décisions du Conseil Général s'inscrivent quant à elles dans la même logique de coupes claires dans les dépenses et d'abandon d'un rôle fondamental des services publics : celui d'agent de réduction des inégalités et de redistribution des richesses produites.

En cessant d'aider les familles des lycéens du département à financer la carte Imagin'R, le Conseil Général pèse sur les choix d'option et d'orientation des élèves, et à terme sans doute, sur l'offre de formation des établissements.

En cessant de subventionner les locaux et les moyens de fonctionnement de 5 des 6 CIO du département du Val d'Oise, le Conseil Général menace de réduire à l'impuissance le service public d'information et d'orientation. Un service public dont les missions s'adressent non seulement aux élèves et à leurs familles pour la formation initiale, mais aussi aux salariés au titre de la formation continue ou du retour à l'emploi. On le sait l'Administration a la tentation depuis longtemps de transférer cette charge aux Professeurs Principaux, notamment en collège. Mais qui peut sérieusement penser que ces derniers pourraient se substituer à des professionnels dont c'est le métier à plein temps? Le Conseil Général s'inscrit donc dans la même logique. Nous ne pouvons cautionner une telle évolution et nous nous interrogeons sur le devenir des collègues des CIO et sur leurs conditions futurs d'exercice. C'est pourquoi la FSU 95 soutient avec fermeté les revendications des Conseillers d'Orientation- Psychologues, de leurs Directeurs et de l'ensemble des personnels de ce Service Public. Elle exige le maintien des CIO afin de répondre aux besoins des habitants du Val d'Oise. Elle tient à rappeler que l'information sur l'orientation ne saurait être l'apanage d'entreprises privées à but lucratif dont l'objectif principal n'est sans doute pas l'épanouissement des élèves...

Le Conseil Général a aussi décidé l'externalisation de l'entretien de cinq collèges dans le cadre du projet « collège durable ». Outre le déplacement contraint des Agents Départementaux des Collèges en poste jusque-là dans ces établissements, c'est le rôle social et éducatif de ces personnels auprès des élèves qui est mis en cause. Faut-il rappeler ici que l'ensemble des personnels d'un EPLE, enseignants ou non-enseignants, contribue au travail d'éducation de nos élèves ? C'est du moins ce que rappelait jadis l'Éducation Nationale à ses professeurs stagiaires lors de leur formation. Qu'en est-il des employés des entreprises extérieures ? Que disent leurs contrats de travail à ce sujet ? Quelles seront leurs missions éducatives ? Leur position vis-à-vis des Personnels, des élèves, des familles ? Quelle sera leur pérennité dans les établissements ?

Quant à la réforme des rythmes scolaires qui ne concerne que seize communes et qui sera effective pour toutes les écoles à la rentrée 2014, nous sommes particulièrement inquiets pour le devenir de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive qui va, de facto, se retrouver privé de structures que les communes réserveront pour les activités péri-scolaires.

La FSU considère que l'emploi public n'est pas un fardeau. Il est au contraire une garantie de qualité, d'égalité et de laïcité. Nous avons besoin de personnels stables, membres à part entière de la Communauté éducative et participant à la mission de Service Public.

Merci de votre attention.